

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015

En application du décret 2015-1827 du 30/12/2015



SYMSEM

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2015.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

TABLE DES MATIERES

Présentation générale.....	4
I. Territoire desservi.....	4
II. Les compétences exercées	5
III. Les marchés gérés.....	6
Indicateurs techniques de collecte	8
I. La collecte en porte à porte	8
II. La collecte en point d'apport volontaire.....	9
III. Les déchèteries	10
IV. Bilan des tonnages.....	12
V. La collecte en porte à porte	13
Indicateurs techniques de traitement.....	19
A. La filière départementale de traitement des déchets.....	19
B. Les différents modes de traitement.....	20
VI. Évolution de l'organisation du traitement des déchets	21
Les indicateurs financiers.....	22
I. Évolution du tarif moyen par hab./an/€HT	22
II. Le fonctionnement.....	22
III. Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public.....	24
IV. Les coûts aidés de la gestion des déchets.....	25
La communication	27
I. Les outils de communication	27
II. Les animations scolaires	30
Glossaire	31

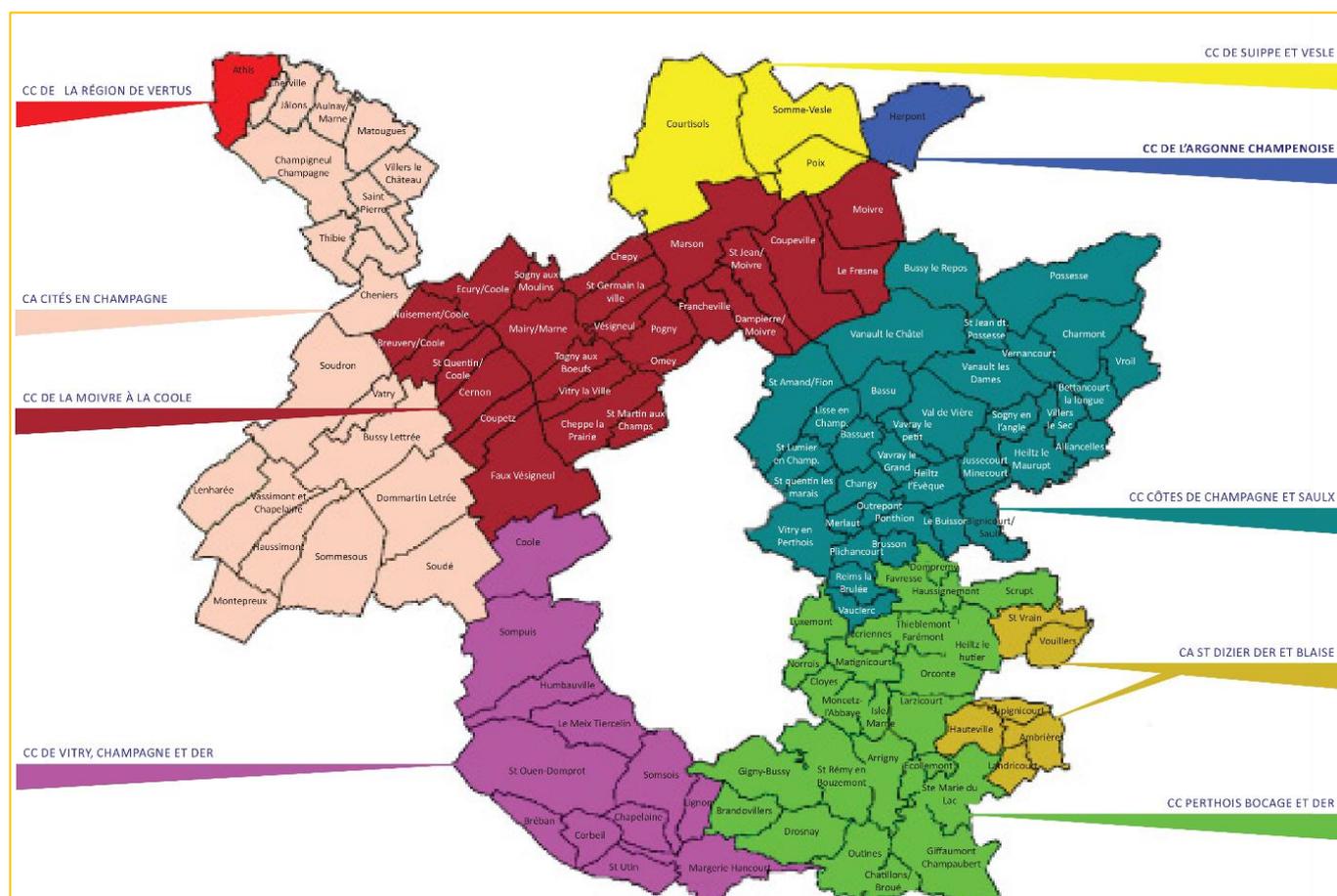
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I. Territoire desservi

Le SYMSEM -Syndicat Mixte du Sud Est Marnais- regroupe 31 225 habitants répartis sur 126 communes qui bénéficient de la collecte et du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés.

Son siège se situe 4, Grande rue-51240 Dampierre sur Moivre.

• Territoire du SYMSEM



Il est composé de quatre intercommunalités :

- La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- La Communauté de Communes Côtes de Champagne et Saulx
- La Communauté de Communes Perthois Bocage et Der
- La Communauté de Communes de Suippes et Vesle pour les communes de Courtisols, Poix et Somme Vesle

Les autres intercommunalités ne sont pas directement adhérentes au SYMSEM. Pour bénéficier du service elles ont passé des conventions.

I. Les conventions

Au 1^{er} janvier 2014, la réforme des collectivités a été mise en place. De ce fait, des collectivités qui jusque-là étaient adhérentes au SYMSEM ont intégré d'autres collectivités qui gèrent elles-mêmes la compétence déchet.

Pour faire face à ces diverses évolutions, le SYMSEM en accord avec les collectivités concernées continue de gérer la compétence déchet sur c

es anciennes collectivités. Des conventions ont donc été établies.

- **Conventions avec la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der**

Le SYMSEM collecte pour la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der les communes suivantes : Coole, Sompuis, Humbauville, Le Meix-Tiercelin, St Ouen Domprot, Somsois, Bréban, Chapelaine, Corbeil, Lignon et St Utin.

Certaines communes de la Communautés de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder aux déchèteries du SYMSEM. La déchèterie de Pogny accueille les communes d’Ablancourt, La Chaussée sur Marne, Aulnay l’Aître et Songy

La déchèterie de Somsois, quant à elle, accueille les communes d’Humbauville, Le Meix Tiercelin, St Chéron, Somsois, Chapelaine, Corbeil, St Utin et Lignon.

- **Convention avec la Communauté d’Agglomération St Dizier Der et Blaise**

Elle concerne à la fois la collecte et l’accès aux déchèteries du SYMSEM pour les communes suivantes : Sapignicourt, Hauteville, Landricourt, Ambrières, Vouillers et St Vrain.

- **Convention avec le Communauté d’Agglomération Cité en Champagne**

Elle porte sur la collecte et l’accès aux déchèteries du SYMSEM (Aulnay sur Marne et Bussy Lettrée) pour les anciennes Communautés de Communes de l’Europort et de Jâlons (19 communes).

- **Convention avec la Communauté de Communes de l’Argonne Champenoise**

Elle est relative à la collecte ainsi qu’à l’accès à la déchèterie de Courtisols pour les habitants de la commune d’Herpont.

- **Convention avec la Communauté de Communes de la Région de Vertus.**

Elle concerne l’accès à la déchèterie d’Aulnay sur Marne pour la commune d’Athis.

II. Les compétences exercées

Le SYMSEM est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

La mission du SYMSEM est de collecter les Déchets Ménagers et Assimilés. Il peut aussi prendre en charge les déchets issus des activités professionnelles. Ces derniers doivent être assimilables par leur nature à des déchets ménagers et ne doivent pas générer de sujétion technique particulière. Il s’agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administration...) collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

Le SYMSEM gère le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à l’exception du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles qui a été délégué au SYVALOM.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets

Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées		
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	<ul style="list-style-type: none"> Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) = Ordures Ménagères Résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> Déchets collectés sélectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, verre...)

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

III. Les marchés gérés

Marchés confiés à des prestataires					
Titulaire		Activité	Début du contrat	Fin du contrat	
				Tranche ferme	Tranche conditionnelle
	SUEZ	Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	01/01/2013	31/12/2015	31/12/2017
	VEOLIA	Transfert des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	01/01/2013	31/12/2014	31/12/2015
	CHAZELLE	Tri des EMR	01/01/2013	31/12/2014	31/12/2015
	SALEUR	Collecte des Emballages en Verre	01/10/2012	31/12/2015	31/12/2017
	SALEUR	Exploitation des déchèteries (haut et bas de quais)	01/07/2012	30/06/2013	30/06/2016
	CHIMIREC	Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors Eco-DDS	01/07/2012	30/06/2013	30/06/2016

Le SYMSEM gère également divers contrats avec des Eco-organismes pour la prise en charge logistique et/ou financière de certains déchets :

- **Ecologic** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **Récylum** : Lampes et tubes à économies d'énergie
- **Eco-DDS** : Déchets diffus spécifiques (déchets dangereux des ménages)

Les éco-organismes suivant sont gérés directement par le SYVALOM

- **Eco-emballages** : déchets d'emballages ménagers
- **EcoFolio** : les papiers, journaux revues magazines
- **Eco-mobilier** : Meubles et éléments d'ameublement

Le SYMSEM gère également des conventions de reprises gratuites de déchets :

- **Eco Textiles** : Vêtements, linge de maison...
- **Corépile** : piles
- **Collectors** : Cartouches et toners, capsules Nespresso
- **Lions Club** : radiographie

INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

I. La collecte en porte à porte

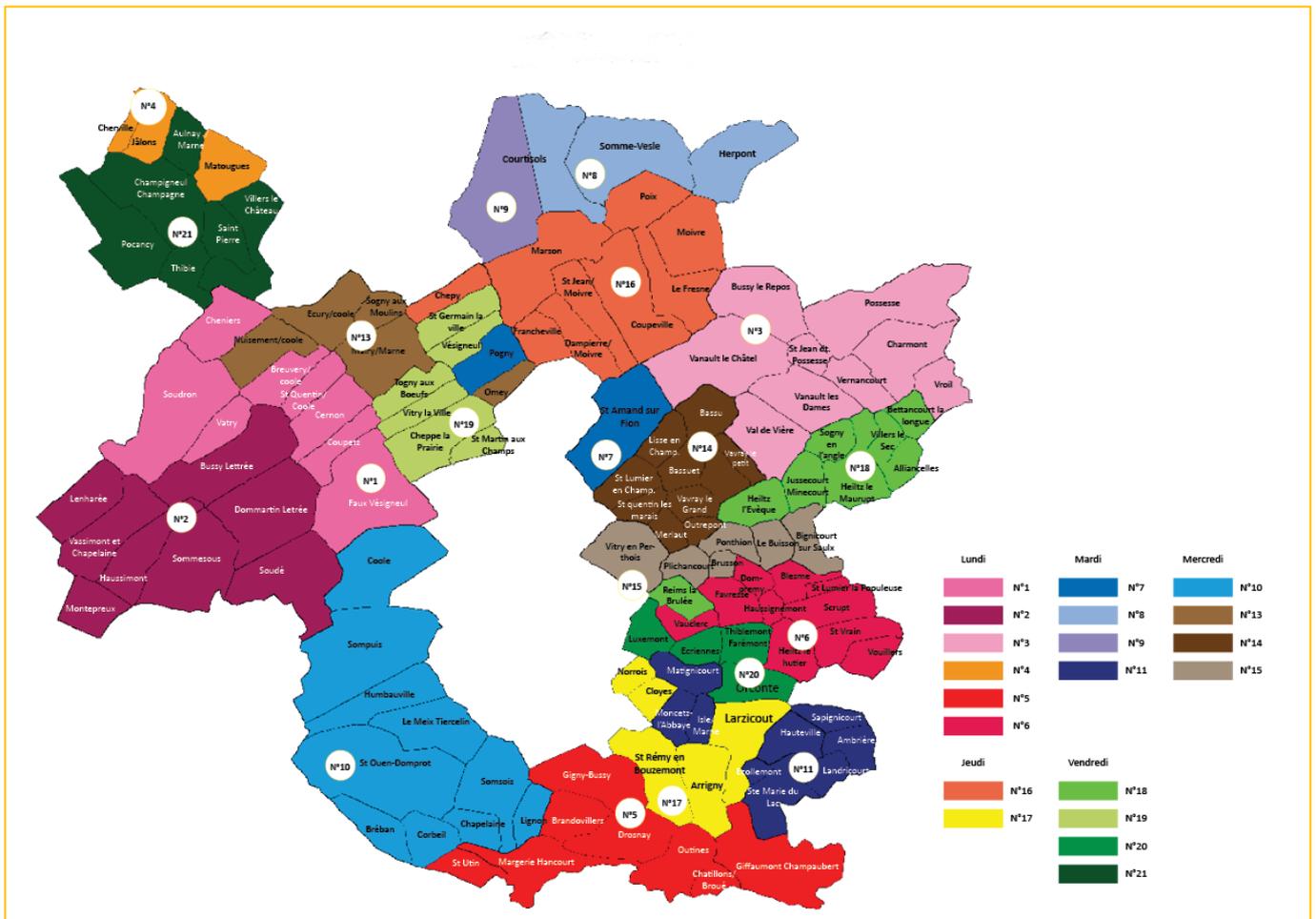
Le SYMSEM collecte chaque semaine (C1) en porte à porte en camion bi-compartmenté :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les emballages et les papiers, journaux, revues magazines

Pour collecter les 126 communes, 21 tournées sont nécessaires chaque semaine.

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un ripeur.

- **Carte des tournées de collectes en 2015**



- Population desservie par collectivités

Commune	Pop municipale	Nbr de foyer
Alliancelles	147	62
Basu	127	53
Bassuet	261	128
Bettancourt-la-Longue	85	41
Bignicourt-sur-Saulx	178	74
Brusson	208	74
Bussy-le-Repos	140	49
Changy	114	61
Charmont	221	116
Heiltz-le-Maurupt	407	177
Heiltz-l'Évêque	301	124
Jussecourt-Minecourt	205	84
Le Buisson	78	35
Lisse-en-Champagne	126	40
Merlaut	246	99
Outrepont	104	41
Plichancourt	234	62
Ponthion	114	55
Possesse	185	77
Reims-la-Brûlée	232	76
Saint-Amand-sur-Fion	1066	408
Saint-Jean-devant-Possesse	43	23
Saint-Lumier-en-Champagne	256	87
Saint-Quentin-les-Marais	130	46
Sogny-en-L'angle	48	23
Val-de-Vière	129	57
Vanault-le-Châtel	178	79
Vanault-les-Dames	416	171
Vauclerc	509	209
Vavray-le-Grand	170	74
Vavray-le-Petit	69	26
Vernancourt	84	43
villers-le-Sec	105	48
Vitry-en-Perthois	882	375
Vroil	117	52
35	7 915	3 249

Brevéry-sur-Cooles	211	80
Cernon	133	55
Cheppes-la-Prairie	173	81
Chepy	422	185
Coupetz	79	35
Coupeville	199	73
Dampierre-sur-Moivre	112	43
écury-sur-Cooles	461	200
Faux-Vésigneul	240	100
Francheville	222	82
Le Fresne	69	27
Mairy-sur-Marne	557	210
Marson	296	111
Moivre	50	23
Nuisement-sur-Cooles	336	130
Omey	231	125
Pogny	902	410
Saint-Germain-la-Ville	620	215
Saint-Jean-sur-Moivre	201	70
Saint-Martin-aux-Champs	92	38
Saint-Quentin-sur-Cooles	64	26
Sogny-aux-Moulins	120	116
Togny-aux-Boeufs	128	58
Vésigneul-sur-Marne	254	105
vitry-la-Ville	360	124
25	6532	2722

Aulnay-sur-Marne	238	110
Bussy-Lettrée	328	110
Champigneul-Champagne	313	115
Cheniers	118	50
Cherville	84	60
Dommartin-Lettrée	152	70
Haussumont	149	75
Jâlons	573	230
Lenharrée	100	50
Matougues	673	270
Montépreux	40	25
Saint-Pierre	291	115
Sommesous	525	210
Soudé	171	80
Soudron	315	120
Thibie	275	110
Vassimont-et-Chapelaine	58	40
Vatry	119	50
Villers-le-Château	248	90
19	4770	1980

Arrigny	262	140
Brandonvillers	167	79
Châtillon-sur-Broué	68	49
Cloyes-sur-Marne	128	58
Dompremy	140	55
Drosnay	189	101
Écollemont	65	28
Écriennes	175	79
Favresse	206	100
Giffaumont-Champaubert	261	235
Gigny-Bussy	231	110
Haussignémont	306	131
Heiltz-le-Hutier	230	98
Isle-sur-Marne	108	49
Larzacourt	293	131
Luxémont-et-Villotte	421	189
Matignicourt-Goncourt	135	60
Moncetz-l'Abbaye	96	52
Norris	156	69
Orconte	434	190
Outines	146	91
Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	261	144
Saint-Remy-en-Bouzemont	549	240
Scrput	133	56
Thiéblemont-Farémont	543	200
25	5703	2734

Bréban	93	41
Chapelaine	53	24
Cooles	152	73
Corbeil	95	42
Humbauville	80	35
Le Meix-Tiercelin	187	45
Lignon	115	53
Margerie-Hancourt	206	91
Saint-Ouen-Domprot	195	88
Saint-Utin	88	39
Sompuis	292	125
Somsis	192	105
12	1748	761

Ambrrières	214	93
Hauteville	241	96
Landricourt	160	61
Saint-Vrain	203	90
Sapignicourt	380	166
Vouillers	240	96
6	1438	602

Courtisols	2482	1000
Poix	77	40
Somme-Vesle	440	120
3	2999	1160

Herpont	120	59
1	120	59

TOTAL	126	31 225	13 267
--------------	------------	---------------	---------------

Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs pour la collecte sélective, en revanche il n'y a pas de dotation de conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles. Si l'utilisateur souhaite acquérir un conteneur, il est à sa charge.

II. La collecte en point d'apport volontaire

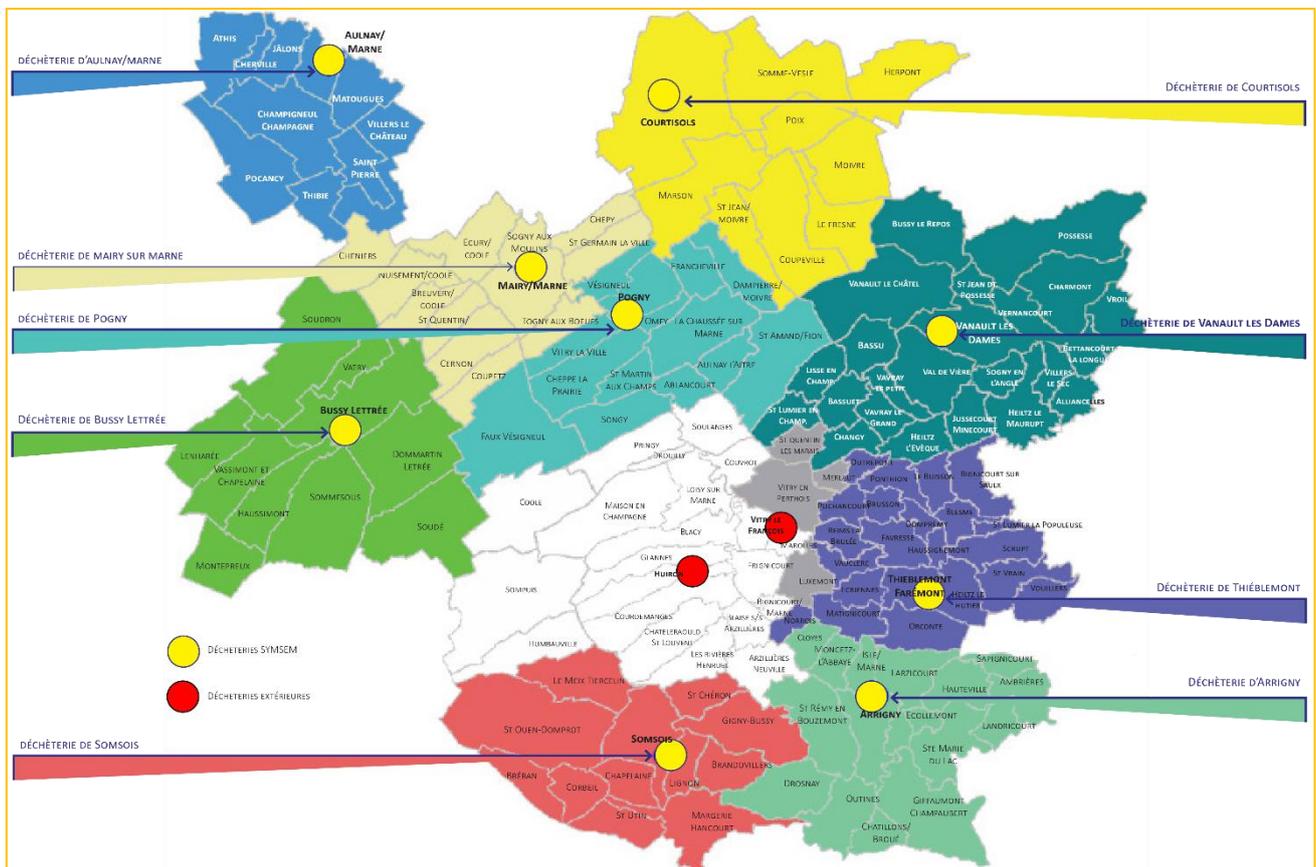
La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire. Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM.

III. Les déchèteries

I. Localisation

Neuf déchèteries sont réparties sur le territoire du SYMSEM. Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte à porte.

- Zone de chalandises des déchèteries du SYMSEM



II. Population desservie

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû aux conventions passées entre le SYMSEM et un certain nombre de collectivité.

Au total, ce sont donc 31270 habitants qui peuvent accéder aux déchèteries du SYMSEM.

Le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte à porte compte tenu de la présence des neuf déchèteries sur son territoire.

III. Horaires d'ouvertures

Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries						
	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny	9 :00/12 :30		14 :00/18 :00		9 :00/12 :30	11 heures
Aulnay/Marne	9 :00/12 :30	9 :00/12 :30			14 :00/18 :00	11 heures
Bussy-Lettrée		14 :00/18 :00		14 :00/18 :00	9 :00/12 :30	7 heures 45
Courtisols	14 :00/18 :00		9 :00/12 :30 14 :00/18 :00		14 :00/18 :00	15 heures 30
Mairy/Marne		14 :00/18 :00	9 :00/12 :30		14 :00/18 :00	11 heures 30
Pogny	9 :00/12 :30	14 :00/18 :00		9 :00/12 :30	9 :00/12 :30	14 heures 30
Somsois		9 :00/12 :30		14 :00/18 :00	9 :00/12 :30	7 heures 15
Thiéblemont	14 :00/18 :00	9 :00/12 :30		9 :00/12 :30	14 :00/18 :00	15 heures
Vanault-les-Dames	14 :00/18 :00		14 :00/18 :00		9 :00/12 :30	11 heures 30
Ouvertures cumulées hebdomadaire						105 heures

IV. Les déchets acceptés en déchèterie



V. Les déchets interdits

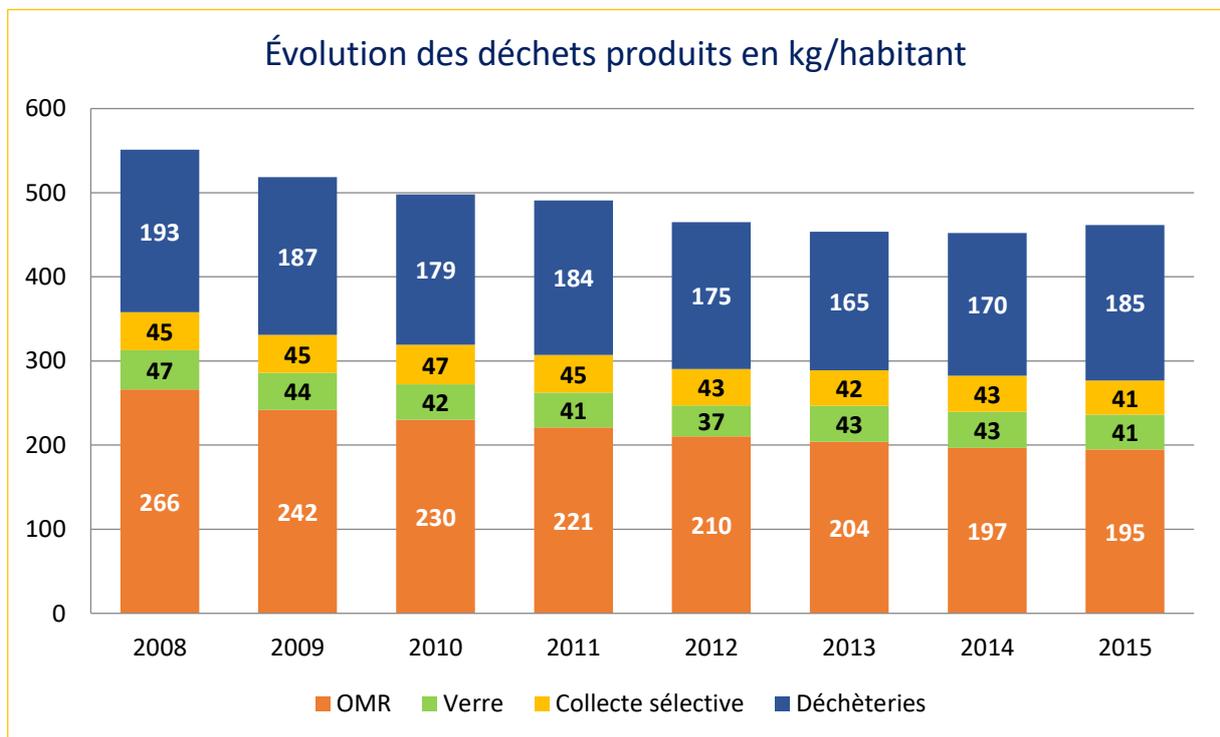
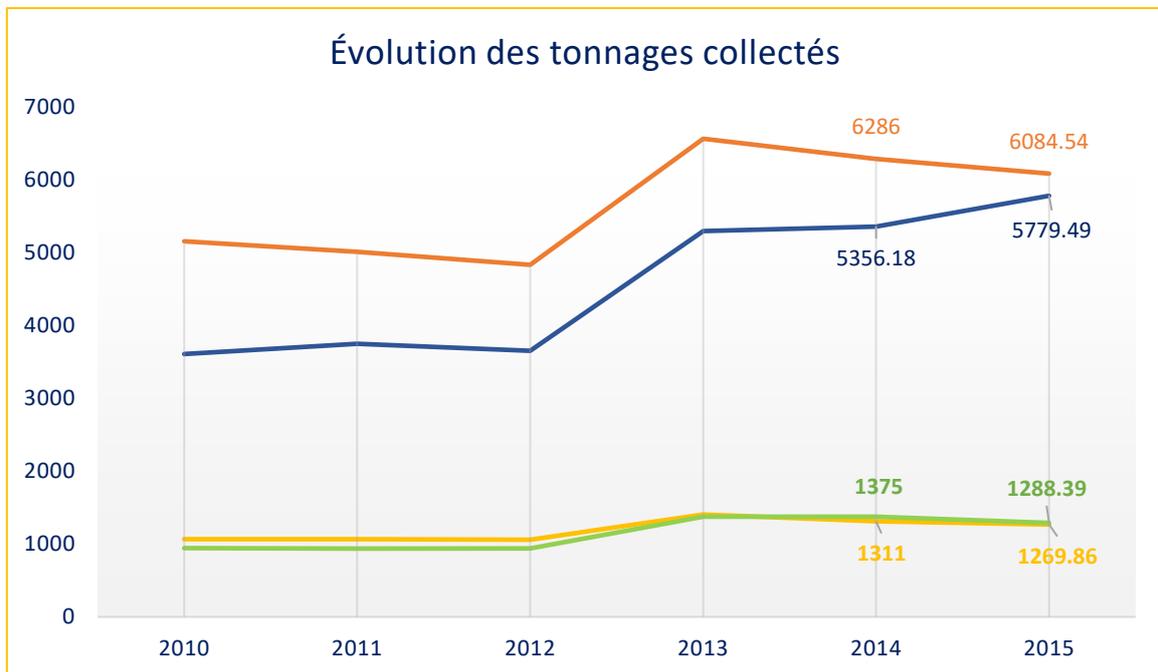


VI. Fréquentation

En 2015, la fréquentation totale est de 55392 usagers contre 41093 en 2014 pour l'ensemble des déchèteries. Soit une augmentation de 35% par rapport à 2014.

IV. Bilan des tonnages

I. Données générales



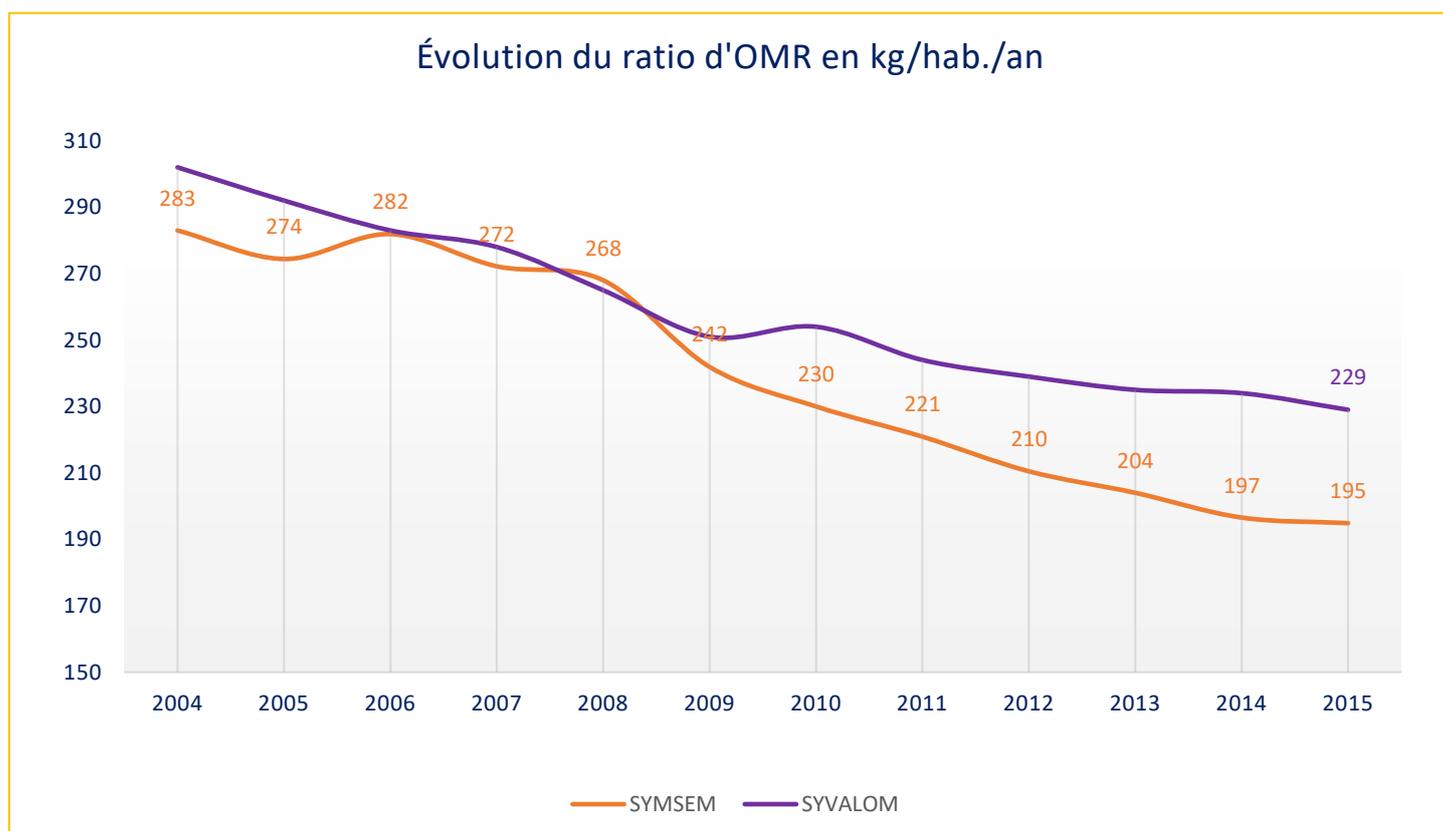
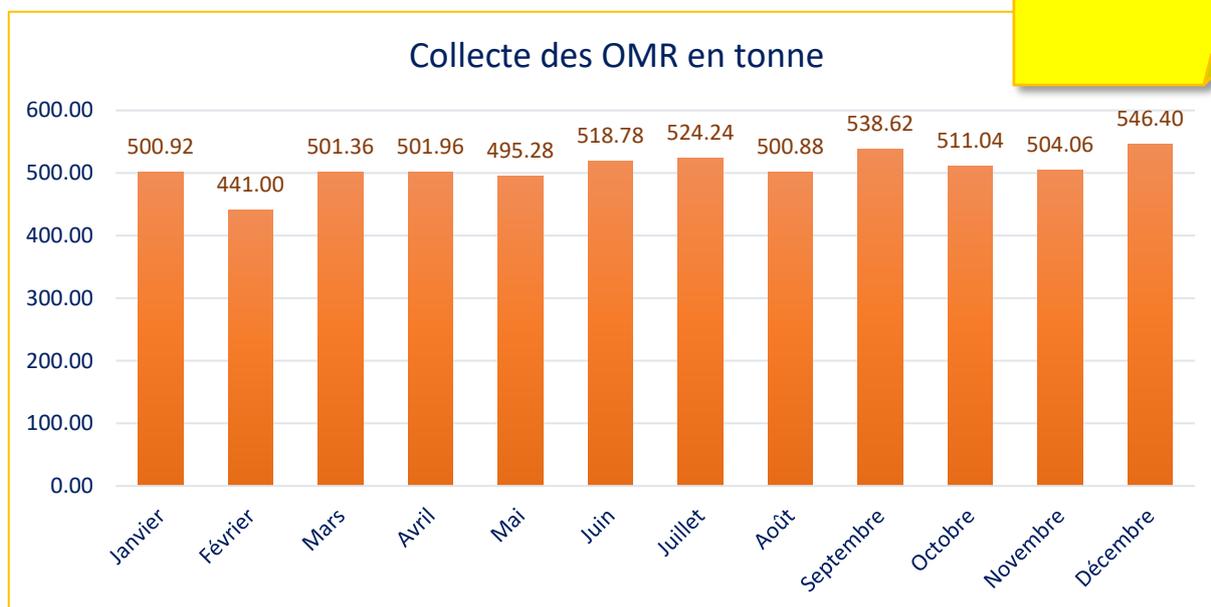
Commentaires :

La baisse des tonnages de collecte des ordures ménagères, du sélectif ainsi que du verre peut s'expliquer par le départ de la commune de Couvrot du territoire du SYMSEM. Cette commune est gérée depuis le 1^{er} janvier 2015 par la CC Vitry Champagne et Der. L'augmentation des apports en déchèteries peut s'expliquer, entre autre, par la mise en place progressive de la benne Eco-mobilier en 2014.

V. La collecte en porte à porte

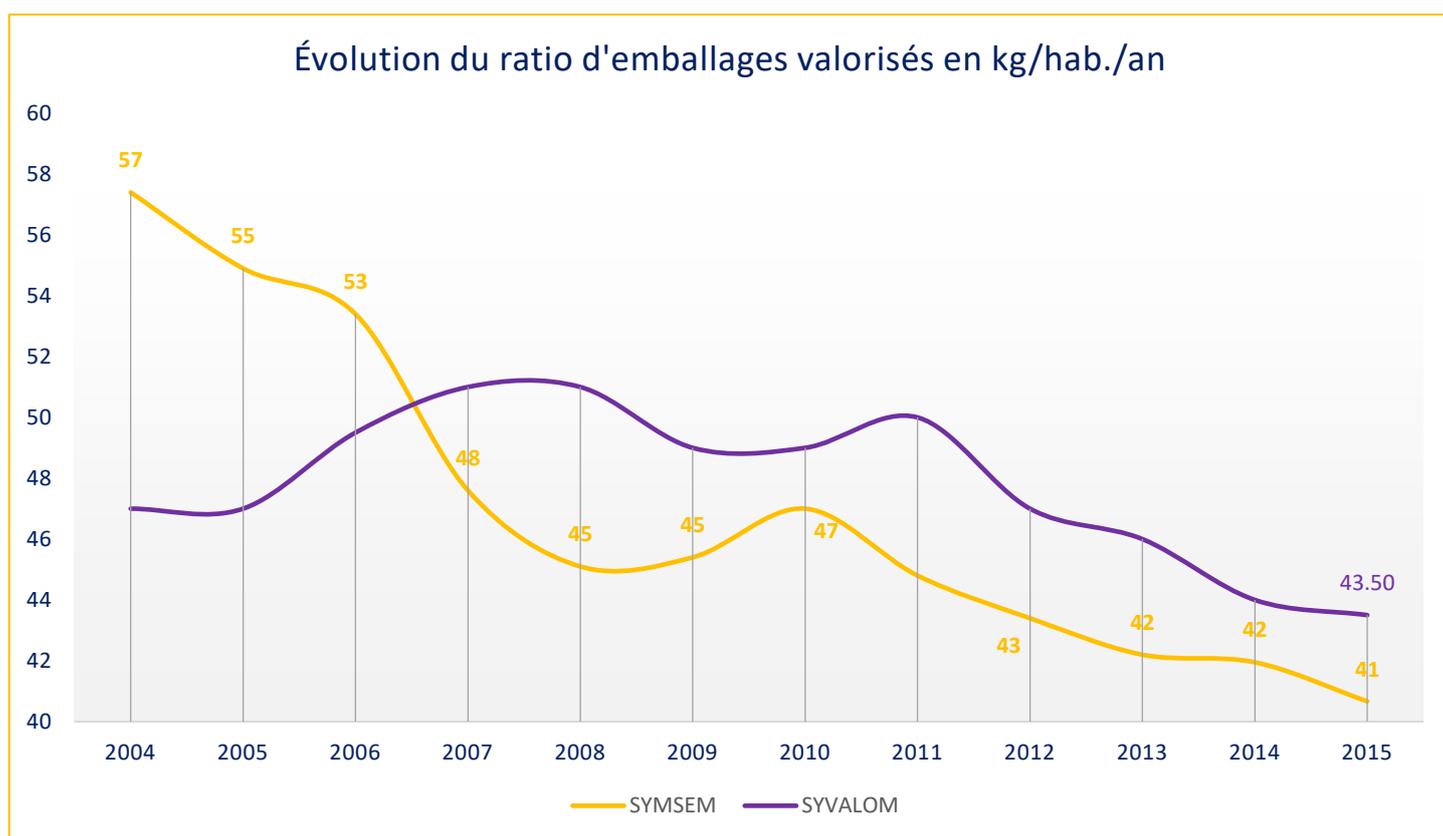
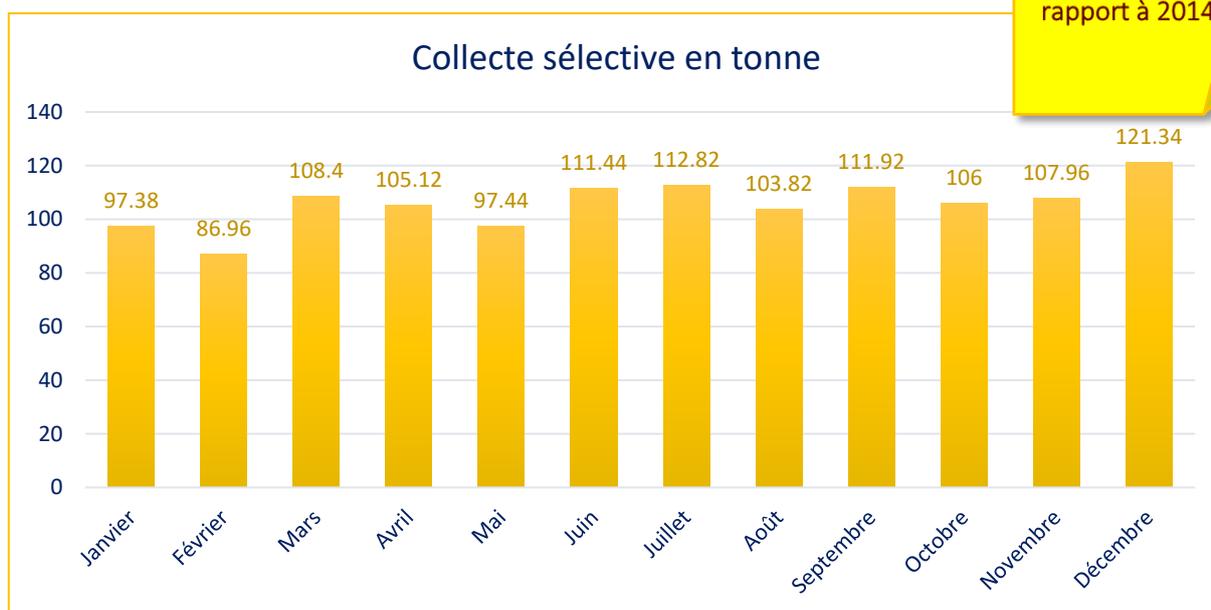
II. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Baisse de 3%
des OMR par
rapport à 2014



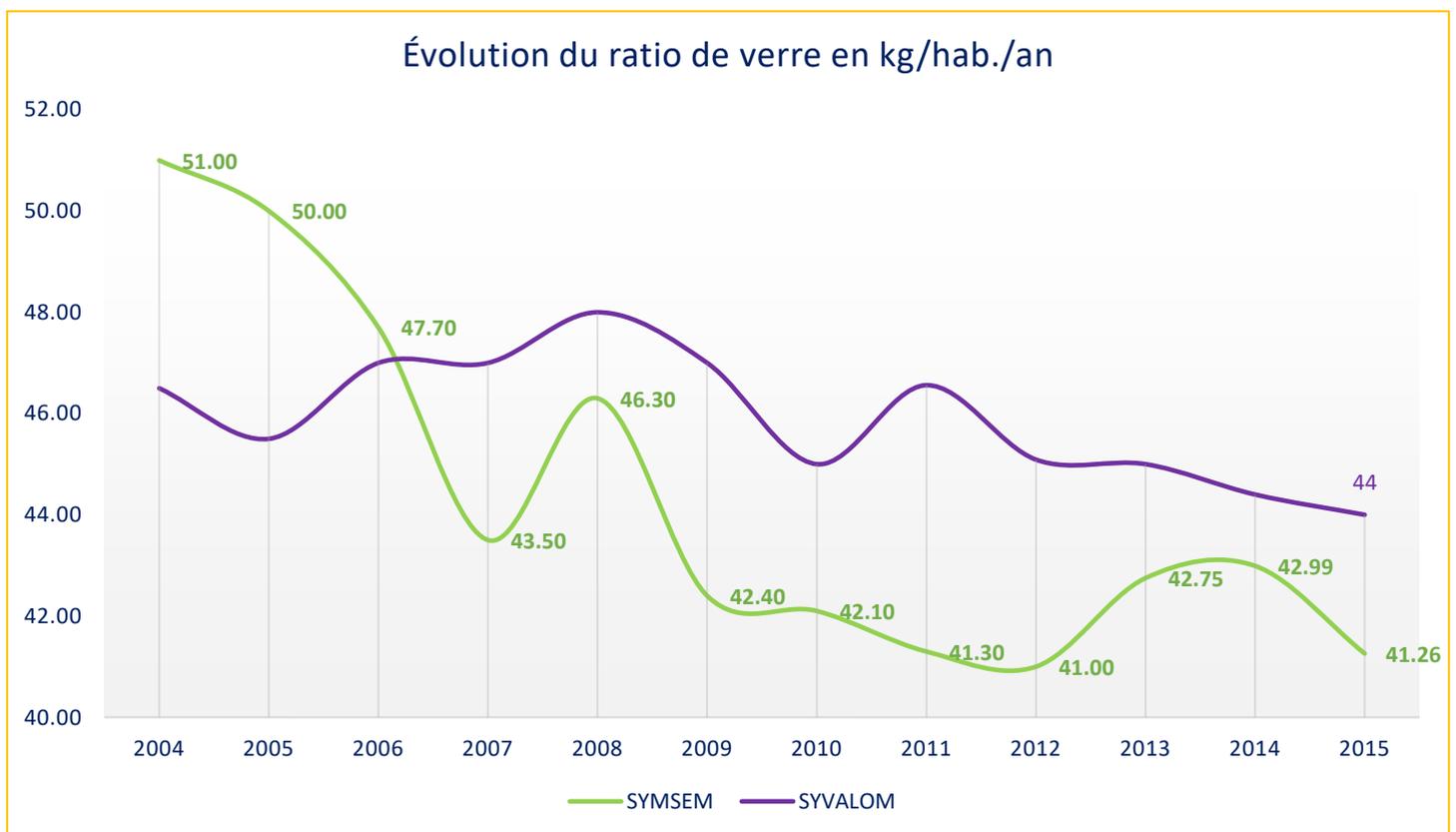
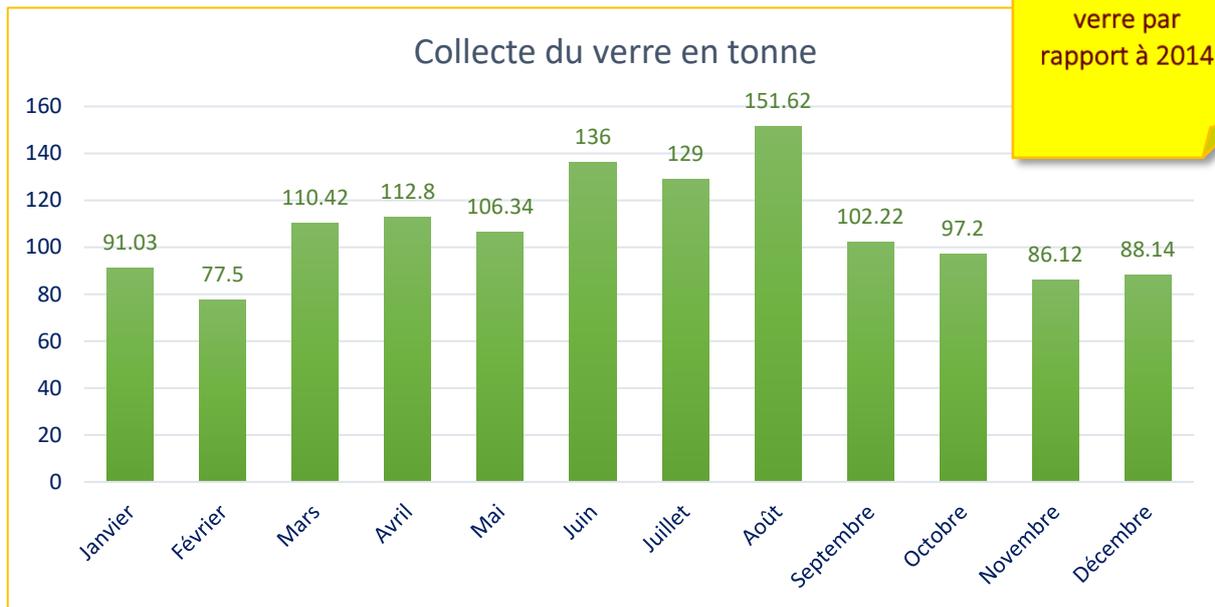
III. La collecte sélective

Baisse de 3% du sélectif par rapport à 2014

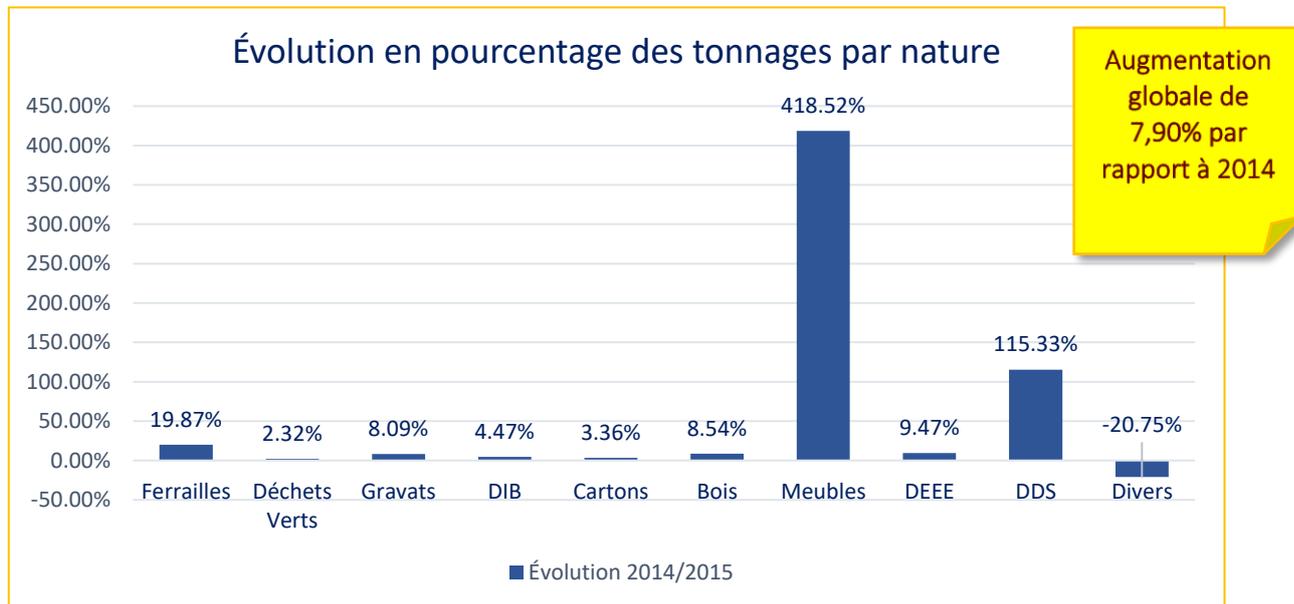
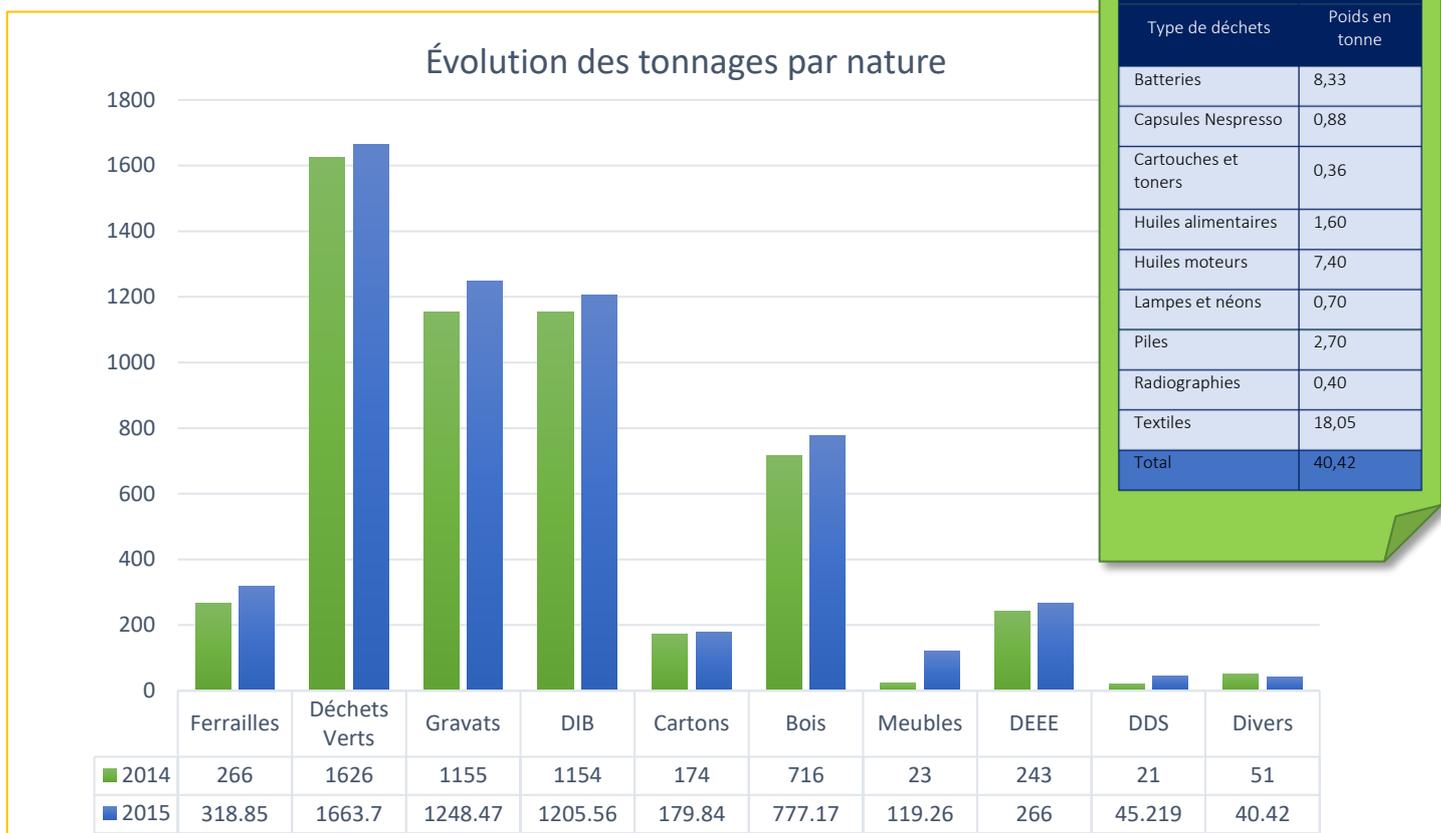


IV. La collecte du verre

Baisse de 6% du verre par rapport à 2014



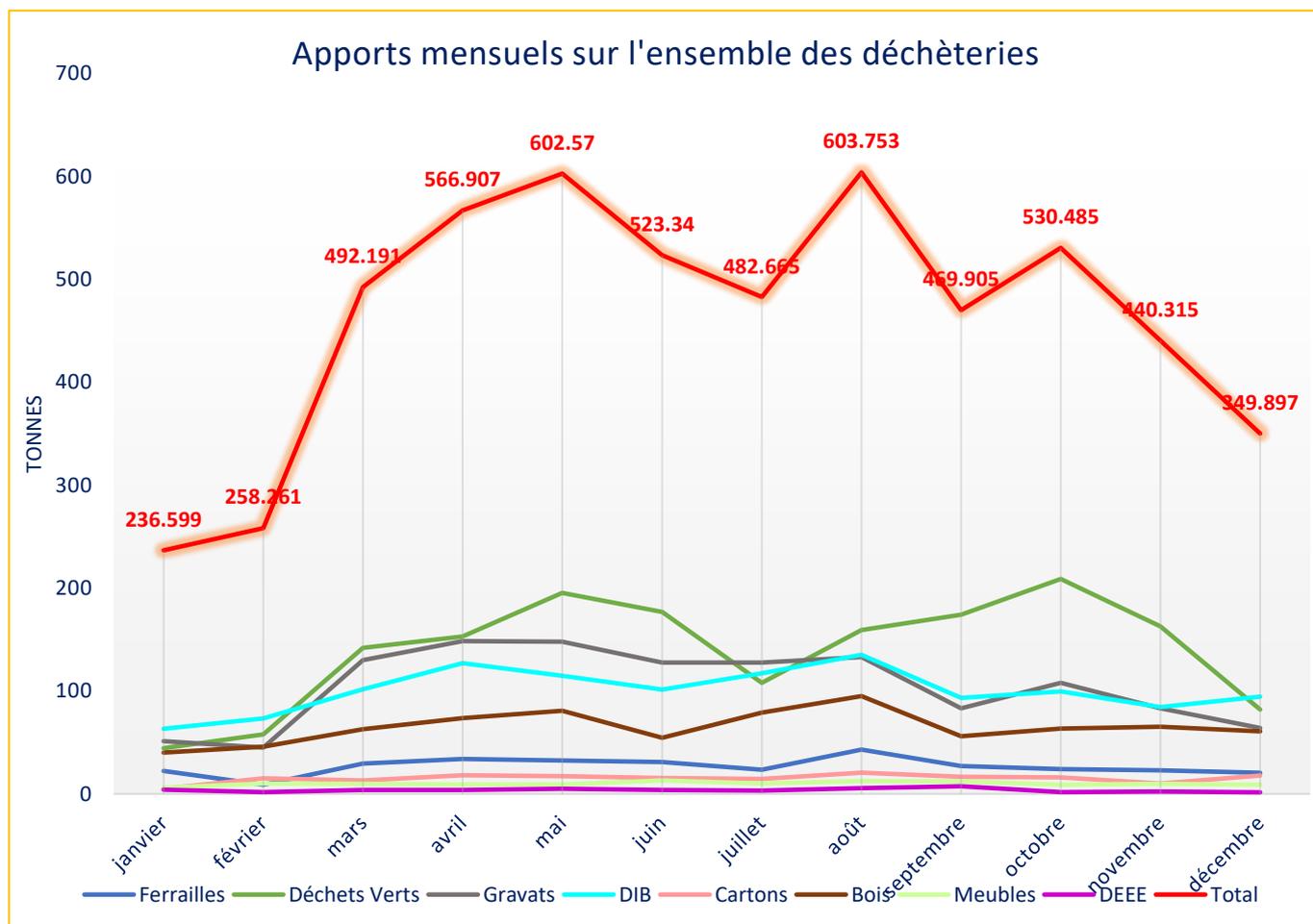
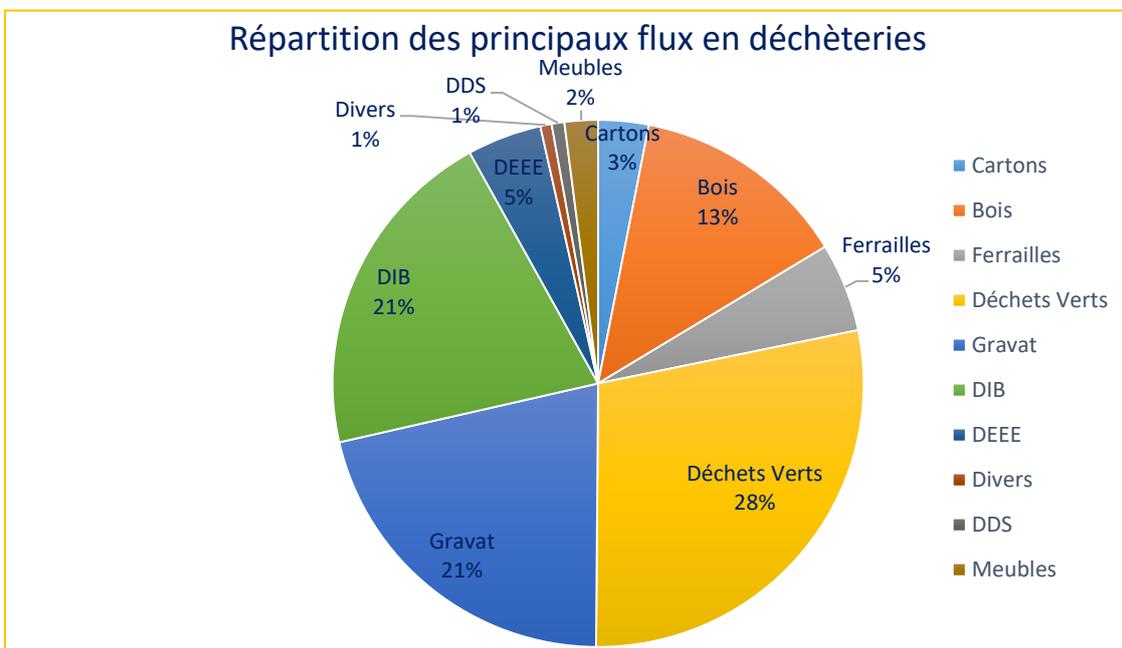
V. Les déchèteries

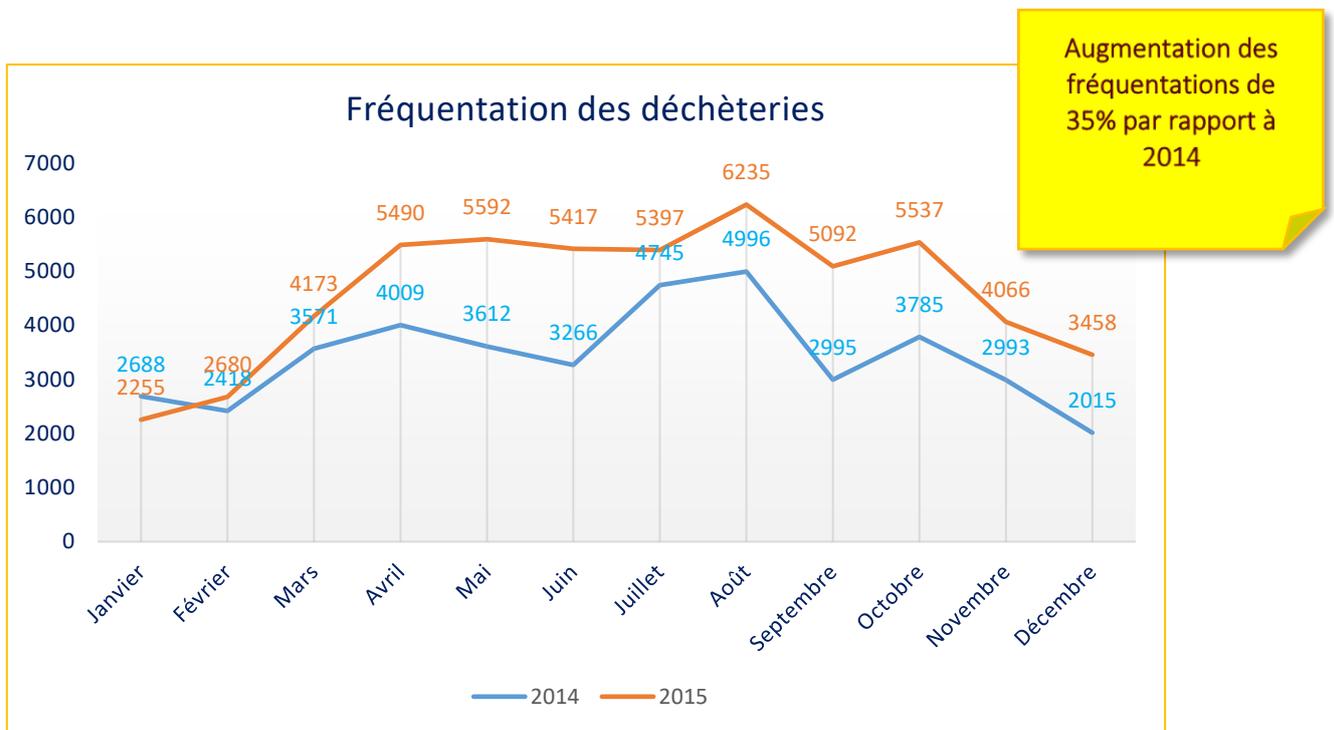


Commentaires :

L'évolution de près de 8% des tonnages globaux des déchets apportés en déchèterie s'explique en partie par la forte hausse des apports en ferrailles, DEEE, bois et gravats. En ce qui concerne le Déchets d'Équipements d'Ameublements, les bennes Eco-mobilier ont été mises en place en fin d'année 2014 sur les déchèteries de Pogny et Thiéblemont. L'évolution de 418,52% n'est pas représentative puisqu'elle compare les tonnages cumulés sur trois mois en 2014 par rapport aux tonnages cumulés sur une année civile complète en 2015. L'évolution des tonnages des DEA en 2016 par rapport à 2015 sera plus pertinente.

Les DDS se composent à la fois des produits pris en charge par la filière Eco-DDS et hors Eco-DDS. À la fin de l'année 2014, un stock important de produits hors Eco-DDS s'est constitué et n'a pas été collecté au 31 décembre 2014, c'est donc ce surplus collecté en début d'année 2015 qui se retrouve dans les tonnages de 2015 et qui entraîne de fait une forte augmentation.





Commentaires :

Les principaux déchets apportés sont les déchets verts, les gravats, les DIB et le bois. Ces 4 flux représentent 83% des apports totaux. On note une forte augmentation des fréquentations des déchèteries par les usagers comparé à 2014.

VI. Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

La collecte des DMA est acceptée pour les professionnels dans la limite de 300 litres par semaine. Au-delà de ce volume, le professionnel doit souscrire un contrat avec le prestataire de son choix.

Pour l'accès au réseau des déchèteries, le professionnel est tenu de passer une convention avec le SYMSEM. Celle-ci lui permet de déposer les déchets issus de son activité sous certaines conditions.

VII. Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles

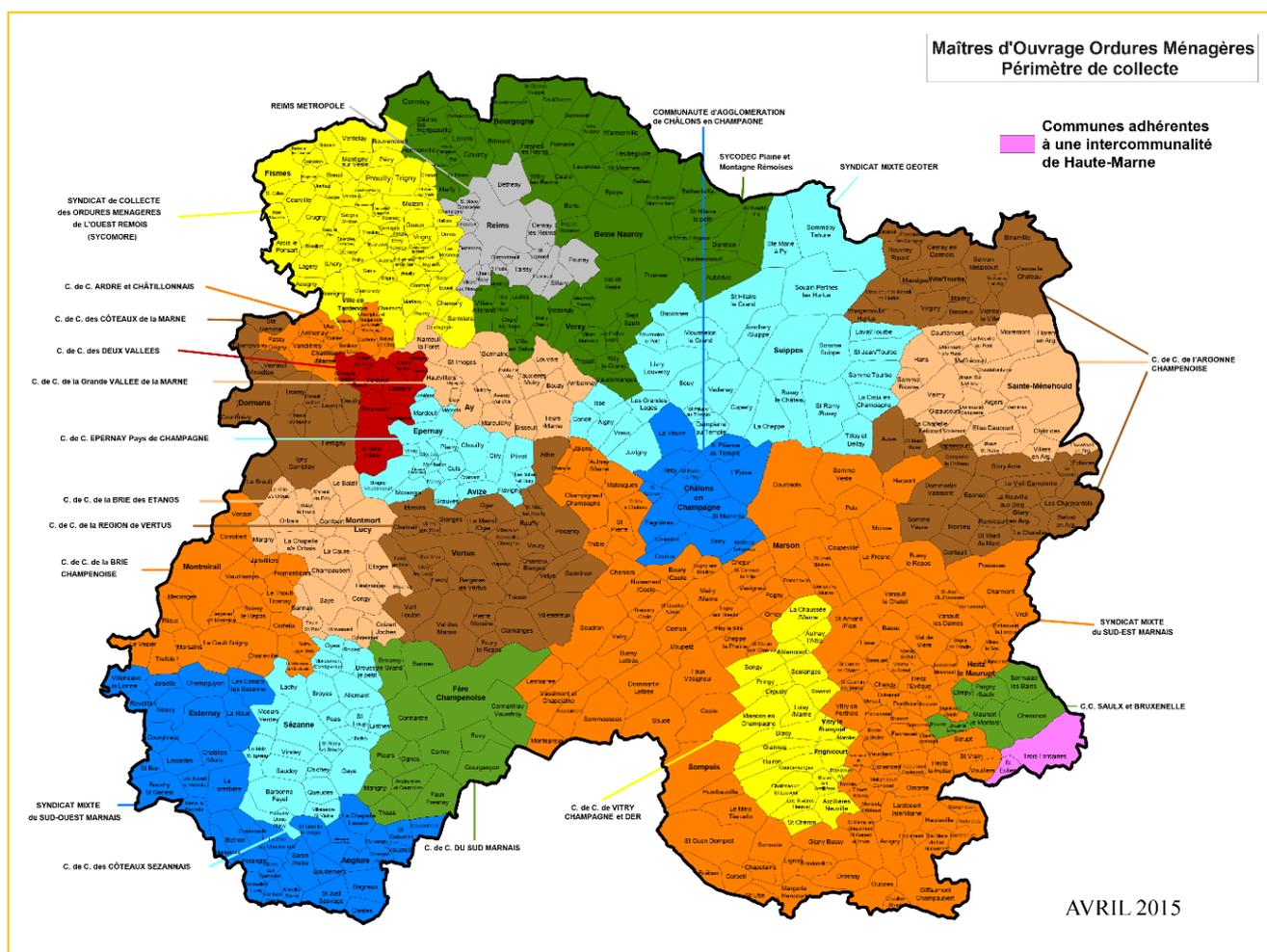
Au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Commune de Vitry Champagne et Der et la Communauté d'Agglomération Cités en Champagne reprennent leur compétence pour les communes qui jusqu'alors étaient collectées par le SYMSEM (Cf. conventions). Ce sont donc quatre tournées qui ne seront plus assurées par le SYMSEM, elles devront donc être redimensionnées par le prestataire afin d'être optimisées. Les déchèteries d'Aulnay sur Marne et de Bussy Lettrée seront gérées par la Communauté d'Agglomération Cités en Champagne car elles se situent sur son territoire, tout comme la déchèterie de Somsois qui, se trouvant sur le territoire de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der, sera gérée par celle-ci. Au 1^{er} janvier 2016, le SYMSEM disposera alors de six déchèteries contre neuf auparavant.

INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

A. La filière départementale de traitement des déchets

Le SYMSEM a transféré la compétence traitement des OMR au SYVALOM. Le SYVALOM a été créé en janvier 1999, il est compétent pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de toute la Marne à l'exception de ceux de Reims Métropole.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à sa compétence et toutes les activités exercées.



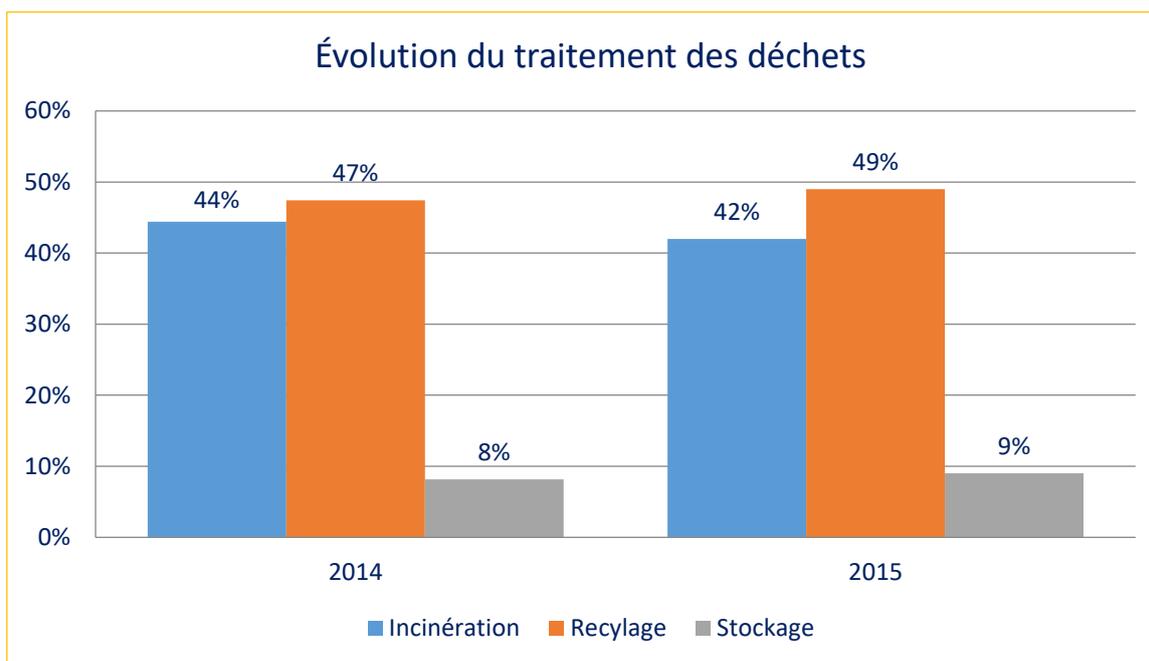
En 2015, 6084.54 tonnes d'OMR du SYMSEM ont été incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique de la Veuve, soit 195 kg par habitant. Les OMR incinérées sont ensuite valorisées en électricité.

B. Les différents modes de traitement

Les déchets du SYMSEM sont soit incinérés ou valorisés. En dernier recours, ils sont stockés.

Pour les matériaux issus de la collecte sélective, la répartition est calculée par le logiciel E-TEAM d'Eco-emballage. Il se base sur les caractérisations des collectes sélectives qui sont effectuées sur une année civile. En 2015, sept caractérisations ont été réalisées.

Modes de traitement	Type de déchet	Tonnages annuel	Total en tonne
Incinération	Ordures Ménagères Résiduelles	6084,54	6084,54
Stockage	Refus de tri	68,18	1273,74
	DIB (déchèterie)	1205,56	
Valorisation matière	Plastique (CS)	143,60	5813,90
	Acier (CS)	93,97	
	Aluminium (CS)	9,87	
	Journaux Revues Magazines (CS)	603,00	
	Gros de magasins	80,84	
	Cartonnettes/ EMR (CS)	196,96	
	Briques alimentaires/ELA (CS)	22,74	
	Sacs de tri (CS)	4,94	
	Verre	1288,39	
	Batteries (déchèterie)	8,33	
	Bois (déchèterie)	777,17	
	Carton (déchèterie)	179,84	
	Déchets verts (déchèterie)	1663,7	
	DDS (déchèterie)	45,22	
	DEEE (déchèterie)	266,00	
	Ferrailles (déchèterie)	318,85	
	Gravats	1248,47	
	Mobiliers (déchèterie)	119,26	
	Lampes et néons (déchèterie)	0,70	
	Textiles (déchèterie)	18,05	
	Piles (déchèterie)	2,70	
	Huiles moteurs (déchèterie)	7,40	
	Huiles alimentaires (déchèterie)	1,60	
Cartouches et toners (déchèterie)	0,36		
Radiographie	0,40		



VI. Évolution de l'organisation du traitement des déchets

En 2016, le SYVALOM assurera le traitement de la collecte sélective. Les refus de tri seront incinérés avec récupération d'énergie.

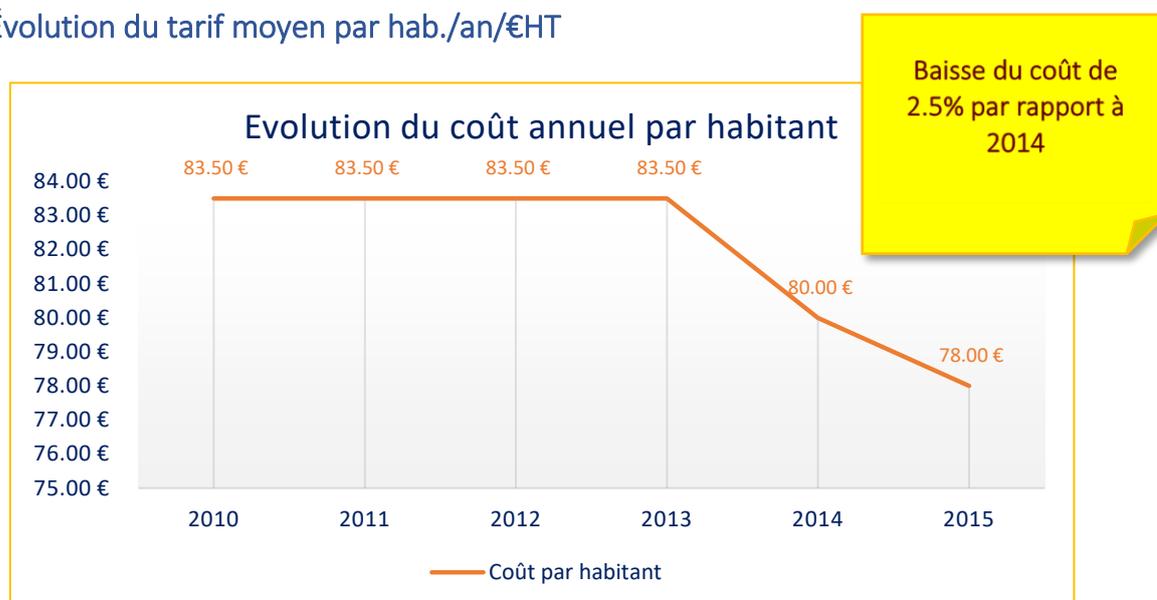
Le traitement du tout-venant sera aussi pris en charge par le SYVALOM, il sera incinéré et valorisé énergétiquement. De ce fait le stockage des déchets va très probablement fortement diminuer dans les années à venir.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est principalement assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Eco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux. Ces recettes concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : les métaux, le papier, le carton, le plastique et le verre.

Les données sont issues du Compte Administratif 2015, à l'exception du paragraphe IV.

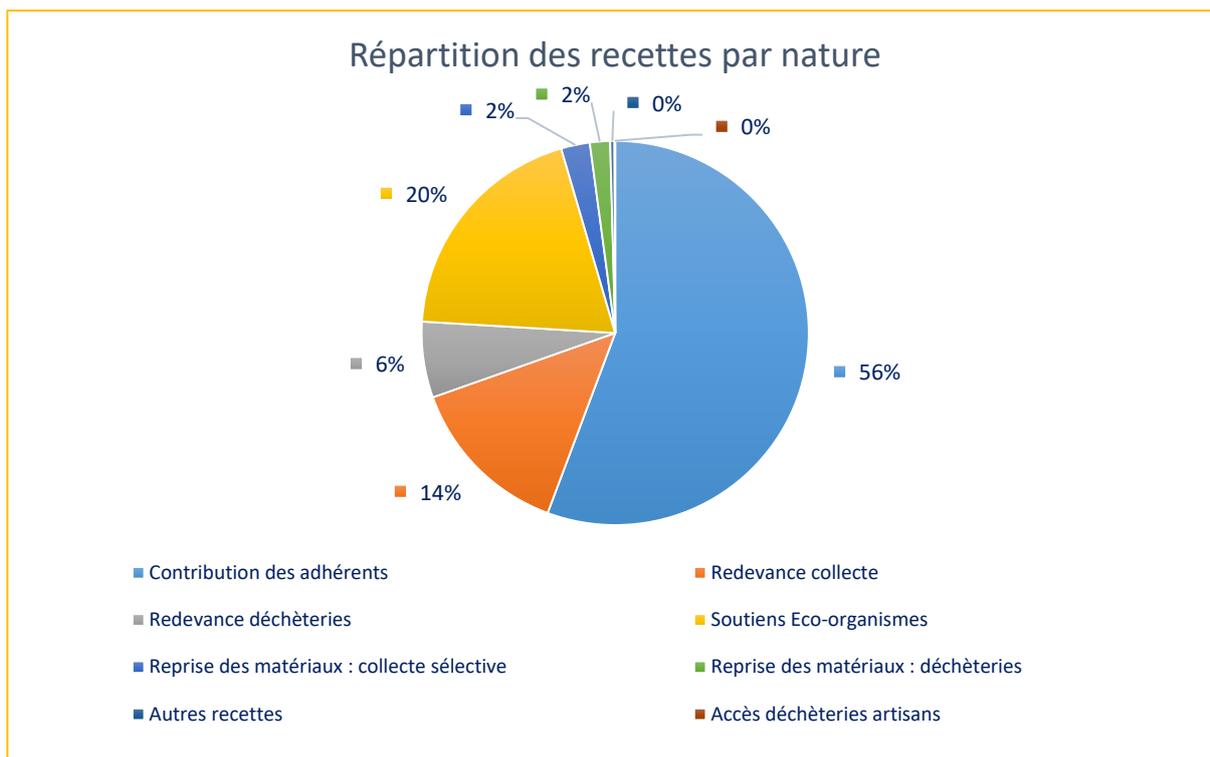
I. Évolution du tarif moyen par hab./an/€HT



II. Le fonctionnement

I. Les recettes de fonctionnement

Sources de financement		Recettes 2015 (€ HT)
Contribution des adhérents (collecte et déchèterie)	CC de la Moivre à la Coole	1 855 146€
	CC Côtes de Champagne et Saulx	
	CC Perthois-Bocage et Der	
Redevance	Collecte	462 589,92€
	Déchèterie	212 685,03€
Soutiens Eco-organismes	Soutien à la tonne triée Eco-emballage/SYVALOM	651 388,77€
Reprise des matériaux	Collecte sélective	79 890,69€
	Déchèteries	56 267,70€
Accès professionnels aux déchèteries		1 957,80€
Autres recettes		11 916,44€
Total des recettes de fonctionnement		3 331 842,36€



Commentaires :

En 2015 56% des recettes du SYMSEM proviennent de la contribution des adhérents. Cumulé avec les redevances collectes et déchèteries, l'ensemble des contributions des collectivités représente jusqu'à 76% des recettes annuelles.

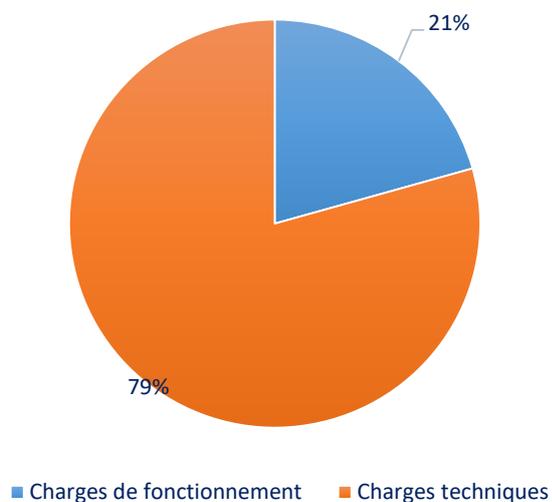
À noter que le liquidatif des Soutiens à la Tonne Triée de 2015 n'a pas été versé en 2015, ce qui engendre une baisse des soutiens des Eco-Organismes et donc des recettes perçues par le SYMSEM .

II. Les charges de fonctionnement

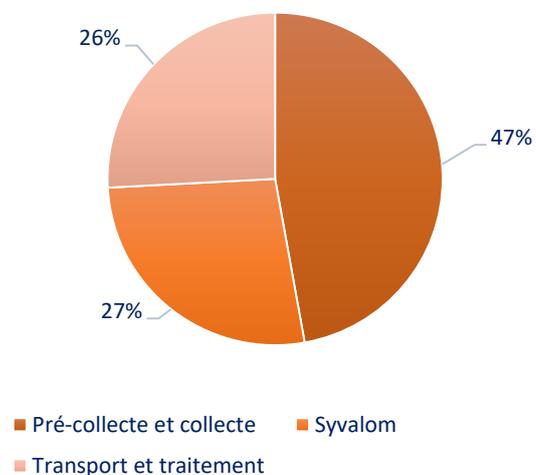
Les dépenses 2015 se décomposent en charges de fonctionnement et en charges techniques liées à la pré-collecte, à la collecte, au transport et au traitement des déchets.

Charges 2015 (€ HT)		
Charges fonctionnelles	Charges de structure	682 192,41€
	Charges de communication et de prévention	16 361,56€
Charges techniques	Charges de collecte et de pré-collecte	1 266 978,26€
	Charges de transport et traitement	694 027,15€
	SYVALOM (incinération des OMR)	724 830,56€
Total des charges de fonctionnement		3 384 389,94€

Répartition des charges par nature



Composition des charges techniques



III. Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement 2015	
Immobilisations corporelles	16 093,20€	FCTVA	616,00€
Immobilisations en cours	0€	Divers	568 302,66€
TOTAL	16 093,20€	TOTAL	568 918,66€

IV. Les coûts aidés de la gestion des déchets

L'ADEME a mis en place des outils pour aider les collectivités à connaître le coût réel de la gestion des déchets. Il s'agit de la matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût. Les données issues de ComptaCoût diffèrent du Compte Administratif. En effet, certaines recettes sont perçues à N+1 pour l'année N, les durées d'amortissements sont calculées différemment.

Les coûts annoncés ci-dessous reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets :

- Pré collecte, collecte
- Transfert
- Traitement et valorisation

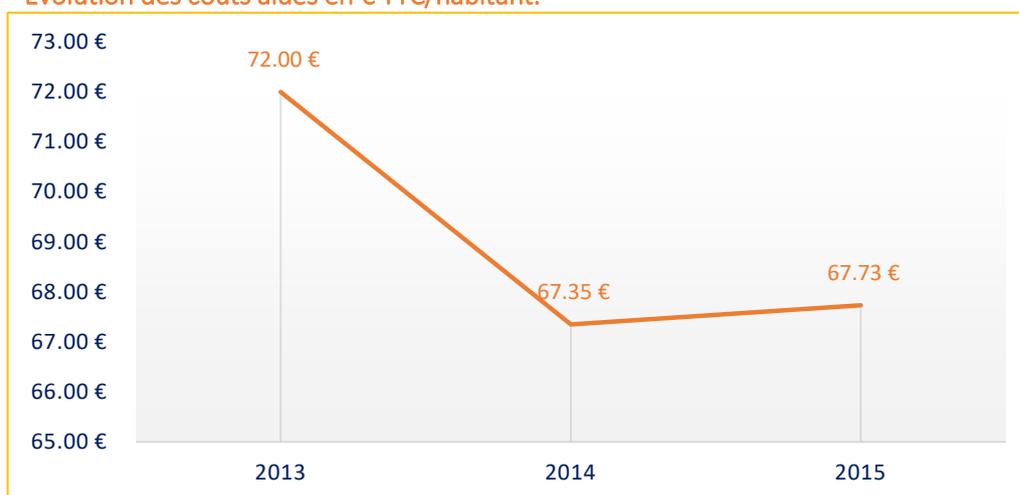
I. Les coûts aidés

Le coût aidé correspond au coût global (dont la TVA) auquel on retranche les ventes de matières, les soutiens des éco-organismes et les autres aides financières. Ce calcul est issu de la méthode ComptaCoût.

• Évolution des coûts aidés en € TTC

	Ordures Ménagères	Verre	Emballages en mélanges et JRM	Déchets des déchèterie	DASRI	TOTAL
2013	1 396 550,56€	1 750,80€	113 961,20€	629 015,24€	3 996,65€	2 512 661,57€
2014	1 035 251,70€	6 337,42€	61 427,23€	454 831,86€		1 557 848,21€
2015	1 092 462,10€	4 922,70€	143 505,13€	480 564,41€		1 721 454,33€

• Évolution des coûts aidés en € TTC/habitant.



II. Matrice simplifiée de présentation des coûts 2015

2015 Montant en € HT		FLUX DE DECHETS				TOTAL	
		OMR	VERRE	RECYCLABLES	DECHETS DES DECHETERIES		
CHARGES	FONCTIONNELLES	Charges de structures	49 477,09€	1 627,80€	17 886,81€	23 243,65€	92 235,35€
		Communication	2 111,55€	4 223,09€	12 669,27€	2 111,55€	21 115,45€
		TOTAL fonctionnelles	51 588,63€	5 850,89€	30 556,08€	25 355,20€	113 350,80€
	TECHNIQUES	TOTAL pré-collecte/collecte	574 247,77€	52 006,37€	312 834,03€	326 187,90€	1 265 276,06€
		TOTAL traitement inertes			196 689,56€	8 361,95€	205 051,51€
		TOTAL traitement déchets non dangereux			203 730,99€	167 978,18€	371 709,17€
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				16 569,17€	16 569,17€
		[REG] transfert/transport-Incineration	1 001 517,25€				1 001 517,25€
		TOTAL techniques	1 580 741,16€	52 006,37€	571 464,86€	703 260,20€	2 907 472,59€
	TOTAL DES CHARGES		1 632 329,80€	57 857,25€	602 020,94€	728 615,40€	3 020 823,38€
	[REG] Industriels - Soutien - Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Enlèvement et traitement des déchets dangereux - Collecte					39 350,22€	39 350,22€
PRODUITS	TOTAL INDUSTRIEL		621 726,91€	38 912,56€	146 293,24€	249 122,38€	1 056 055,09€
	SOUTIEN	Tous soutiens des sociétés agréées	59 778,00€	19 970,10€	369 739,28€	52 906,36€	502 393,74€
	TOTAL AIDES		0€	0€	0€	56 899,21€	56 899,21€
	TOTAL PRODUITS		681 504,91€	58 882,66€	516 032,51€	358 927,95€	1 615 348,04€
AUTRES INFOS	CONTRIBUTION DES USAGERS		1 864 513,82€	0€	0€	1 957,80€	1 866 471,62€
	CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES						
	MONTANT DE LA TVA ACQUITTEE		141 637,21€	5 948,11€	57 516,70€	71 526,74€	276 628,77€
	TOTAL CONTRIBUTUIONS		2 006 151,03€	5 948,11€	57 516,70€	73 484,54€	

LA COMMUNICATION

I. Les outils de communication

En 2015, plusieurs documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers, elle a comme objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

I. Le calendrier 2015

Le calendrier permet de se repérer dans les semaines paires et impaires pour les horaires d'ouvertures de certaines déchèteries. Il reprend aussi les consignes de tri.

2015 avec le SYMSEM

Nouveaux horaires des déchèteries

ANNEE	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
ARBREY	9h à 12h30	14h à 18h	9h à 12h30	14h à 18h	9h à 12h30
AULNAY SUR MARNE	9h à 12h30	9h à 12h30	14h à 18h	14h à 18h	9h à 12h30
BOUFFY LETTRES	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	9h à 12h30
COURTBOIS	14h à 18h				
MARCY-VOLE-MAIRIE	14h à 18h				
POISSY	9h à 12h30	14h à 18h	9h à 12h30	9h à 12h30	9h à 12h30
SOMMOUS	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	9h à 12h30
THIÉRY-EN-MONT	14h à 18h	9h à 12h30	9h à 12h30	14h à 18h	14h à 18h
VIMAUT-LES-DAMES	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	9h à 12h30	9h à 12h30

Les consignes de tri

À DÉPOSER DANS LE SAC DE TRI :

- BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, BOCOS DE PÉTROLE
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES
- CARTONNETTES D'EMBALLAGES
- BRIOLES ALIMENTAIRES
- JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES...

Les erreurs de tri

Ces déchets ne vont pas dans le sac de tri :

- EMBALLAGES EN BOIS
- COUCHES, LINIÈTRES, PAPIERS ASSORBANTS
- PAPIERS POINTUS, PAPIERS BRUÉS
- POTS, BOUTELLES, BARGOULETTES, TUBES, FILMS ET SACS EN PLASTIQUE...
- VERRES, BOUTELLES, BOCALS ET POTS EN VERRE
- CARTONS SOUS-BOIS, OMBRES ET JOUETS EN PLASTIQUE
- QUAIS EN MÉTAL
- DECHETS VERTS
- PILES, BATTERIES, COUVO
- TEXTILES

II. L'Écho du SYMSEM printemps/été 2015

Ce bulletin présente la nouvelle filière Eco-mobilier ainsi que les gagnants du concours « Mon beau déchet » proposé aux élèves de maternelles et élémentaires. Il rappelle aussi les avantages du recyclage des déchets que nous produisons.

Printemps / été 2015

L'Écho du SYMSEM

Les nouvelles

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nos enfants et petits-enfants sont les meilleurs ambassadeurs d'une planète propre. Ils ont compris la nécessité de changer notre regard et notre comportement sur ce qu'on appelle encore à tort des déchets (déchets qui ne sont que les restes plus ou moins usagés des produits que nous consommons et qu'un traitement permet de valoriser sous de nombreuses formes).

Notre concours « Mon beau déchet » organisé à l'attention des élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire du SYMSEM a connu un vif succès auprès de nombreuses classes.

Les élèves ont fait preuve d'une immense imagination en donnant une nouvelle vie aux « déchets » et les œuvres sont toutes de grande qualité. Le jury a eu bien du mal à désigner les lauréats, merci à tous les participants.

Au SYMSEM, on relève en 2014 du côté positif :

- Une nouvelle diminution du tonnage d'ordures ménagères collecté
- La mise en place progressive de la filière éco mobilier
- L'amélioration du tri, le respect des consignes

... et du côté négatif :

- Encore trop de non trieurs des ordures ménagères
- La diminution du prix des produits du tri sélectif
- L'augmentation des taxes et du coût d'incinération de l'usine de Valorisation Énergétique.

Au total cependant le positif l'emporte. Les cotisations appelées en 2014 et 2015 auprès des Communautés de Communes pour le coût du service ont diminué de 5,5 euros par habitant soit environ 170 000 euros pour l'ensemble du territoire du SYMSEM.

ZOOM SUR ENVIE

Entreprise Nouvelle Vers l'insertion Économique (ENVIE) est une association loi 1901 sans but lucratif qui a comme vocation :

- D'accueillir, de former et d'accompagner des personnes pour favoriser leurs insertions sociales et professionnelles
- D'agir pour la nature en collectant environ 650.000 appareils hors d'usage par an. 90% de ces appareils sont recyclés et les 10% restants sont rénovés

Mais ENVIE c'est aussi un magasin qui propose à des prix très compétitifs

- De l'électroménager de marques renommées (garanties un an)
- De la vente de pièces détachées d'occasion
- La livraison et l'installation
- Le service après-vente

Pour plus d'informations, contactez ENVIE au 03 26 07 40 35 ou par mail envie-reims@orange.fr

Concours « Mon beau déchet »

POURQUOI CE CONCOURS ?

Cette année, le SYMSEM a organisé un concours pour les écoles maternelles et élémentaires présentes sur son territoire avec pour finalité de donner de la valeur aux « déchets » en créant un objet artistique, ludique, utilitaire ou autre...

Il a permis aux participants de changer de regard sur ce que chacun d'entre nous jette au quotidien et de se rendre compte qu'une nouvelle vie est possible pour les déchets !

Sept classes de maternelle et sept d'élémentaire y ont participé.

LES GAGNANTS

Les 126 ans de la Tour Nespresso



Dans la catégorie élémentaire, c'est la classe de CE2-CM1 de l'école Arc en Ciel de Marzon qui a remporté le premier prix !

Il s'agit d'un tableau représentant la Tour Eiffel réalisé exclusivement à partir de capsules de café Nespresso, vidées et écrasées.

Ce tableau est un hommage rendu à la Tour Eiffel à l'occasion de son 126^{ème} anniversaire.

Le loup recycleur qui voulait changer de couleur



Le tableau a été créé par la classe de petite section de l'école de Saint Amand sur Fion.

Il s'agit de la représentation de la couverture du livre « Le loup qui voulait changer de couleur » qui a été étudié en classe par les élèves.

Le tableau a été conçu avec des objets/matériaux qui étaient destinés à être jetés et qui ont été récupérés par la classe.

Le SYMSEM tient à remercier les classes de maternelle et d'élémentaire des écoles suivantes :

- École Jean Minard à Vanault les Dames
- École de la Vallée de la Coole à Nullemont sur Coole
- École primaire de Saint Amand sur Fion
- Groupe scolaire du Bocage Champenois à Saire Rémy en Bouzemont
- École François Lemaire à Thiéblemont
- École Arc en Ciel à Marzon
- École élémentaire de Vésignétul sur Marne

Éco-Mobilier

ÉCO-MOBILIER, QU'EST CE QUE C'EST ?

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif qui est chargé d'organiser la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé.

Pour mettre en œuvre cette filière, Éco-mobilier s'appuie depuis le 1^{er} mai 2014 sur le principe de l'éco-participation qui est affichée et facturée à tous les acheteurs de meubles en supplément du montant de leurs achats...

C'est grâce à cette éco-participation qu'Éco-mobilier développe et finance la filière de recyclage et met en place des dispositifs qui permettront de traiter la totalité des meubles qui arrivent en fin de vie.

OÙ DÉPOSER VOS MEUBLES POUR QU'ILS SOIENT VALORISÉS ?

Aujourd'hui pour se débarrasser de ses meubles usagés, il faut toujours se rendre en déchèterie où les meubles seront déposés dans une benne dédiée aux éléments d'ameublement.

À ce jour, deux déchèteries du SYMSEM, celles de Pagny et de Thiéblemont ont été équipées par la filière Éco-mobilier de bennes spécifiques pouvant recevoir les meubles. Les autres déchèteries du SYMSEM seront dotées de ces mêmes bennes en fonction de la montée en puissance et de la capacité de cette nouvelle filière à retraiter le mobilier.

DANS LA BENNE MOBILIER, QUE PEUT-ON DÉPOSER ?

Vous pouvez déposer dans les bennes dédiées tous les meubles ou parties de meubles quel que soit le type de matériau (bois, plastique, métal...) :

- LES CHAISES
- LES REMBOURRÉS (CANAPÉS, FAUTEUILS...)
- LES CUISINES
- LA LITIERIE (SOMMIER, MATELAS, CADRE DE LIT...)
- LES MEUBLES (COMMODE, ARMOIRE, CONSOLE, TABLE...)
- LE MOBILIER DE JARDIN

QUE DEVIENNENT VOS MEUBLES USAGÉS ?

LE RECYCLAGE : les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être revalorisés.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

UN DOUTE, UNE QUESTION ? Contactez-nous au 0326701928 ou par e-mail symsem.amb@orange.fr

Comment sont traités les déchets ?

LES BIENFAITS DU RECYCLAGE !

Découvrez ci-dessous tous les bénéfices environnementaux du recyclage ! En triant vos déchets recyclables vous participez activement à la préservation de l'environnement.

AVEC UNE TONNE DE

ON FABRIQUE	ON ÉCONOMISE
723 couffettes	0,61 tonne de pétrole brut
7,5 km de tissu	0,51 tonne de pétrole brut
1228 boîtes de pétanques	1,92 tonne de minerai de fer
293 unités de villes	2,44 tonnes de bauxite
16600 boîtes d'œufs	1,98 tonne de bois
6670 rouleaux de papier toilette	1,41 tonne de bois
238 bouteilles de 75cl	0,65 tonne de sable

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE :
VOS ORDURES MÉNAGÈRES SE TRANSFORMENT EN ÉLECTRICITÉ !
 En un an, l'incinérateur du SYVALOM situé à la Veuve, transforme 100 000 tonnes de déchets en 48 000 MWh/an soit la consommation de 24 000 habitants pendant un an !

BIEN TRIÉS, LES DÉCHETS SONT MIEUX TRAITÉS !

III. L'Écho du SYMSEM automne/hiver 2015

Automne/Hiver 2015

L'Écho du SYMSEM

Les bienfaits du compostage

Depuis 2013, 226 familles ont acheté un composteur (218 composteurs traditionnels et 8 lombricomposteurs) et ont rejoint le millier de foyers qui a déjà fait l'acquisition d'un composteur au cours des années précédentes.

Cette année, une nouvelle opération de composteurs est mise en place. Il est encore possible de vous en procurer un ! En parcourant ce document, vous trouverez des informations sur le compostage ainsi que les modalités pour commander le matériel de votre choix.

LE COMPOSTAGE

- Propose un excellent engrais 100% naturel et gratuit
- Évite l'achat et l'utilisation d'engrais chimique
- Augmente l'activité biologique du sol
- Réduit le poids des ordures ménagères de 30%
- Limite les coûts liés à l'élimination des déchets ménagers
- Préserve notre environnement

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

LES DÉCHETS DE CUISINE
Les fruits et légumes abîmés, les épluchures, les coquilles d'oeuf, les papiers absorbants non souillés par des produits chimiques, les sachets de thé, les marcs et filtres à café, le pain, les restes végétaux.

LES DÉCHETS DE JARDIN
Les feuilles mortes, les fleurs fanées, la tonte de pelouse, les fanes de légumes, les tailles de haies (coupées en petits morceaux), les mauvaises herbes (non montées en graines).

ET EN QUANTITÉ LIMITÉE
Les agrumes, les cendres de bois non traité, la sciure et les copeaux de bois non traité, le papier journal et les cartons peu imprimés.

LES INTERDITS
Huiles et graisses alimentaires, os, papier glacé, papier cadeau, lingettes jetables, couches, poussières d'aspirateur, feuilles vermisseaux (ex : laurier), feuilles de rhubarbe, mauvaises herbes en graines.

COMMENT RÉUSSIR UN BON COMPOST ?

- AÉREZ ET BRASSEZ** au moins une fois par mois pour éviter les mauvaises odeurs, cela redonnera l'activité des micro-organismes, accélérera la décomposition et évitera les mauvaises odeurs.
- SURVEILLEZ L'HUMIDITÉ** arrosez le compost quand le temps est sec et couvrez-le en cas de pluie.
- BROYEZ OU FRAGMENTEZ** les gros éléments (tailles de haies, tiges) pour faciliter la décomposition.
- MÉLANGEZ ET ALTERNÉZ** les déchets entre eux à chaque nouvel apport.
- TAMISEZ** le compost lors de sa récolte. Cela permet de l'affiner et de l'utiliser plus facilement. Les éléments grossiers qui ne sont pas complètement compostés sont ainsi éliminés.

Adoptez la compost'attitude!

QUAND UTILISER SON COMPOST ?

Le processus de compostage prend du temps. Il faut compter au minimum 6 mois pour avoir un compost mûr.

LE COMPOST JEUNE (3 À 4 MOIS) peut-être utilisé en paillage. Épanché en surface, il protège le sol en hiver et limite l'évaporation d'eau en été. Il apporte des éléments nutritifs progressivement.

LE COMPOST MÛR (6 À 8 MOIS) se caractérise par son aspect homogène de couleur sombre. Il dégage une odeur d'humus de forêt et peut être utilisé de deux manières :

- En support de culture, il contient de nombreux éléments nutritifs et améliore la qualité de la terre du jardin et des plantes en pot.
- En amendement organique, riche en oligo-éléments et matières organiques, il est répandu à la surface du sol.

UTILISER UN COMPOST PUR EST VIVEMENT DÉCONSEILLÉ, MÉLANGEZ-LE À LA TERRE !

COMMENT COMMANDER UN COMPOSTEUR ?

Des composteurs haut de gamme à prix réduits vous sont proposés par le SYMSEM avec le soutien de l'ADEME. Remplissez le bon de commande ci-dessous en indiquant le matériel et le point de retrait que vous souhaitez. Envoyez-le au SYMSEM, 4 Grande Rue, 51240 Dampierre sur Moivre avant le **31 décembre 2015**, accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public.

LE LOMBRICOMPOSTEUR
Il est idéal si vous n'avez pas de terrain mais que vous souhaitez tout de même composteur vos déchets de cuisine dans votre habitat. Peu encombrant et sans odeur, son principe repose sur la consommation des déchets organiques par des lombrics. Le « jus » et le compost produits servent ensuite comme engrais 100% naturel pour vos plantes.

LES COMPOSTEURS EN BOIS OU EN PLASTIQUE
En 400 litres : ils conviennent pour les petits terrains, jusqu'à 500m²
En 600 litres : ils conviennent pour les grands terrains, à partir de 500m²

L'OUTIL MÉLANGEUR
Il facilite le mélange et l'aération du compost.

LE RIO SEAU
Placé dans la cuisine, il permet de stocker temporairement les restes de repas, les épluchures... Il vous évite les allers-retours trop fréquents au composteur.

MATÉRIELS	POINTS DE RETRAIT
<input type="checkbox"/> Composteur bois 400 litres : 30€	<input type="checkbox"/> Au SYMSEM à partir du lundi 7 mars 2016
<input type="checkbox"/> Composteur bois 600 litres : 40€	<input type="checkbox"/> À la déchèterie d'ARRIGNY à partir du mardi 8 mars 2016
<input type="checkbox"/> Bio seau : 2€	<input type="checkbox"/> À la déchèterie de COURTISOLS à partir du mardi 8 mars 2016
<input type="checkbox"/> Composteur plastique 400 litres : 25€	<input type="checkbox"/> À la déchèterie de MAIRY-SUR-MARNE à partir du mercredi 9 mars 2016
<input type="checkbox"/> Composteur plastique 600 litres : 40€	<input type="checkbox"/> À la déchèterie de POGNY à partir du mardi 8 mars 2016
<input type="checkbox"/> Lombricomposteur : 45€	<input type="checkbox"/> À la déchèterie de SOMSOIS à partir du mercredi 9 mars 2016
<input type="checkbox"/> Outil mélangeur : 2€	<input type="checkbox"/> À la déchèterie de THIEBLEMONT à partir du mardi 8 mars 2016
	<input type="checkbox"/> À la déchèterie de VANAILLÉ LES DAMES à partir du mardi 8 mars 2016

Nom, Prénom : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____ Email : _____

Souhaitez-vous être tenu informé de la disponibilité de votre composteur ? Oui Non

Je prends note que ce bon m'engage personnellement à venir chercher ma commande au SYMSEM à compter du 7 mars 2016 ou dans l'une des déchèteries aux dates indiquées ci-dessus.

Pour toutes informations, contactez le SYMSEM au 03 26 70 19 28 ou par email : symsem.amb@orange.fr

Ce bulletin d'information propose aux habitants d'acquérir un composteur à prix réduit. C'est une opération qui est subventionnée par l'ADEME. Elle a comme objectif de réduire le poids de nos poubelles.

IV. Le Mémo tri





Mémo tri

Participez au tri et à la réduction des déchets avec le SYMSEM

Le mémo tri est un petit guide astucieux qui regroupe toutes les informations utiles : consignes de tri et horaires des déchèteries.

II. Les animations scolaires

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

Pour l'année scolaire 2014/2015, 848 élèves ont été sensibilisés à la question des déchets (protection de la nature, consignes de tri, compostage), 52 interventions ont été réalisées dans 45 classes réparties dans 8 écoles. Certaines classes ont bénéficié de plusieurs animations tout au long de l'année scolaire.

+ 12% d'élèves sensibilisés par rapport à 2014



Découverte du compostage



Visite de l'UVE



Atelier du Papier



Tout pour le tri



Premiers pas vers le tri

Quelques exemples
d'animations réalisées sur la
période scolaire 2014/2015

GLOSSAIRE

CS : Collecte sélective

DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux

DDS : Déchet Diffus Spécifique

DEA : Déchet d'Équipement d'Ameublement

DEEE/D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

DIB/ tout venant : Déchet Industriel Banal

DMA : Déchet Ménager Assimilé

ELA : Emballage léger alimentaire

EMR : Emballages ménagers recyclable

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SYMSEM : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne

SYVALOM : Syndicat de VALorisation des Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Énergétique